



Monsieur Claude Wiseler

Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 6 mai 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, je me permets de poser une question parlementaire à *Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics* **concernant le dysfonctionnement persistant de l'installation de feux de circulation au carrefour « Place du Marché » à Remich.**

Depuis plusieurs semaines, un problème technique au niveau de l'installation de feux de circulation située au carrefour « Place du Marché » – axe E29 – à Remich entraînerait une aggravation importante des embouteillages dans ce secteur particulièrement fréquenté, notamment aux heures de pointe. Selon les informations communiquées par l'Administration des ponts et chaussées, une zone de détection défectueuse affecterait le temps de passage au vert pour les véhicules venant de la Moselle, et la réparation serait inscrite dans le planning du fournisseur.

Ce dysfonctionnement aurait pour conséquence que seuls très peu de véhicules peuvent franchir le carrefour à chaque phase verte en venant de la route du Vin, ce qui provoquerait des files d'attente importantes jusque sur l'E29 et la route du Vin, en perturbant également l'accès au principal arrêt de bus de Remich.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

- 1. Depuis quand les services compétents ont-ils connaissance du dysfonctionnement affectant l'installation de feux de circulation au carrefour « Place du Marché » à Remich et à quelle date exacte la pièce de remplacement nécessaire a-t-elle été commandée ?**
- 2. Madame la Ministre peut-elle confirmer que la défaillance d'une zone de détection constitue bien la cause du problème actuellement observé ? Quelles démarches ont été entreprises afin d'accélérer la réparation de l'installation, notamment en ce qui concerne la disponibilité de la pièce de remplacement et le recours éventuel à d'autres fournisseurs ou solutions techniques ?**
- 3. Des mesures provisoires ont-elles été examinées ou mises en place afin de limiter les conséquences du dysfonctionnement sur la circulation, notamment par un réglage temporaire des feux ou par l'installation d'un dispositif provisoire, dans l'attente de la réparation définitive ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Meris SEHOVIC
Député